

■ **C. Dubath S.A.**, à Yverdon-les-Bains, commerce de matériaux de construction et combustibles (FOSC du 21.11.2002, p. 14). Procuration collective à deux est conférée à Dyens Olivier, de Concise, à Grandson, et Siegert Detleff, d'Allemagne, à Essertines-sur-Yverdon.
Journal no 12064 du 13.12.2002
(00781326 / CH-550.0.159.301-4)